



Preference



Les Asturies & la Cantabrie



Du 26 au 31 octobre 2025

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

Après une visite du sculptural et spectaculaire musée Guggenheim de Bilbao et de la prestigieuse collection de son musée des Beaux-Arts, nous gagnerons Santillana del Mar pour découvrir sa collégiale, une merveille de l'art roman espagnol, et les grottes d'Altamira aux sublimes peintures préhistoriques. Sur la Côte de Cantabrie, s'élève El Capricho de Gaudi dans un cadre magnifique. Au cœur des Asturies, Oviedo présente une somptueuse cathédrale gothique et un musée des Beaux-Arts avec des œuvres de Goya, El Greco, Ribera et Sorolla. C'est de cette ville que les rois catholiques repoussèrent au VIIIe s. l'avancée musulmane, laissant dans ses environs une magnifique série de chapelles préromanes dont certaines sont classées au Patrimoine de l'Humanité par l'Unesco. Le Palais des Congrès réalisé par Santiago Calatrava en 2011 a fait entrer la ville dans la modernité.

Become a Friend



Madame, Monsieur,
Chers Amis voyageurs,

Lors d'un voyage précédent ou lors d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné « **les Asturies & la Cantabrie** » comme étant un voyage qui pourrait vous intéresser.

Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage :

« **Les Asturies & la Cantabrie** »

Avec les Amis des Musées

Du 26 au 31 octobre 2025

Les + de ce voyage :

- La découverte de deux régions au patrimoine architectural remarquable
- Santander, capitale élégante avec son palais de la Magdalena
- Santillana del Mar, un joyau médiéval parfaitement conservé
- Comillas, avec le Capricho de Gaudí
- La visite de Santa Maria del Naranco (UNESCO), joyau du préroman asturien
- Les grottes d'Altamira, classées à l'UNESCO pour leurs peintures préhistoriques spectaculaires
- De beaux hôtels 4* durant tout le séjour
- Le circuit en demi-pension
- Le forfait boisson inclus dans la demi-pension
- Le guidage en français durant tout le séjour

- Un prix presto jusqu'au 1^{er} avril ! (-125 €)

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner complété et signé, si ce voyage vous intéresse. **Attention, le nombre de places est limité.**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

PROGRAMME :

BRUXELLES → BILBAO

DIMANCHE 26 OCTOBRE

Départ de Zaventem, en fin de matinée, à destination de Bilbao, vol direct avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Arrivée à Bilbao et accueil par votre guide local. Transfert au centre-ville.

Hier, centre industriel déshérité, aujourd'hui étape touristique obligée, Bilbao doit sa métamorphose au musée Guggenheim mais aussi à un ensemble de projets dynamiques : un nouvel aéroport, une extension du métro dont les bouches sont signées Norman Foster, de nouvelles salles de concert...

Déjeuner libre à la **plaza Nueva**, un ensemble néo-classique du début du XIXe s. animé par d'agréables terrasses.

Découverte du **cœur historique de la ville** riche en immeubles de style Art nouveau.

Visite du **Musée Guggenheim** conçu par Frank O. Gehry.



« Une fleur épanouie au cœur de l'ancien quartier industriel et à laquelle les collines alentour servent de corolle », tel est le projet de l'architecte californien qui allait transformer Bilbao dès 1997. Les collections regroupent Willem De Kooning, Mark Rothko, Clyfford Still, Anselm Kiefer, Antoni Tàpies, Jeff Koons, Sol LeWitt, El Anatsui....

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Catalonia Gran Via 4***.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite **Musée des Beaux-Arts** dans la ville moderne sur la rive gauche du Nervión.

Créé en 1908, le musée des Beaux-Arts occupe son emplacement actuel depuis 1945, au moment où il fusionne avec l'ancien musée d'Art moderne. Pour accueillir ses collections, un nouveau bâtiment de style néoclassique est construit à l'orée du parc Doña Casilda de Iturrizar. Au cours des années 1970, le musée s'agrandit avec la construction d'un bâtiment moderne, inspiré de l'architecture de Mies van der Rohe. La collection associe l'art ancien et l'art contemporain (Bacon, Menz, Tapiès) à des créations d'artistes basques (Regoyos, Zuloaga et Echevarría) et des témoignages d'arts appliqués. L'accrochage suit un ordre chronologique du XIIe siècle à nos jours. On retiendra l'Annonciation de El Greco, La Vierge à l'Enfant de de Zurbarán, des portraits de Goya et de Velázquez mais aussi Les Lavandières d'Arles de Gauguin ou La Guinguette de Picasso.

Départ pour le charmant vieux **port de Castro-Urdiales** pour le déjeuner libre.

Visite de **l'église Santa Maria de la Anunciacion à Laredo**. Un imposant édifice du XIIIe s. qui conserve toutes les caractéristiques du gothique avec ses puissants arcs-boutants, ses deux tours et sa haute nef qui accueille la statue de Santa Maria la Blanca.

Continuation vers **Santander**, la jolie capitale de la région cantabrique que l'on atteint par une autoroute qui offre de belles vues panoramiques.

Promenade au bord de mer depuis les **jardins de Pereda** jusqu'au **Parque de la Magdalena** avec de superbes points de vue.

Nous atteindrons ensuite **Santillana del Mar** (30 km), un des plus séduisants bourgs d'Espagne, avec son ensemble de vieilles demeures seigneuriales.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Parador de Santillana Gil Blas 4***.

Au cœur de Santillana del Mar, se dresse une magnifique demeure du XVIIe siècle, l'actuel Parador de Santillana Gil Blas qui tire son nom du célèbre personnage littéraire créé par Alain-René Lesage en 1715. Derrière une belle façade en pierre, un intérieur chaleureux et élégant vous y attend, avec des planchers en bois et des chambres confortables.



Petit déjeuner à l'hôtel. Petit déjeuner à l'hôtel.

Promenade dans la ville ancienne par la **Calle de la Carrera** bordées de demeures seigneuriales.

La Torre de Velarde du XVe s. flanquait un hospice pour les pèlerins de Saint-Jacques. La Casa de Leonor de la Vega avec son blason gothique, la Casa de los Hombrones de la fin du XVIIe avec ses belles arcades, la Casa Los Quevedo Renaissance et la Casa Los Cossio baroque bordent la Calle de la Carrera jusqu'à la Collégiale.

Visite de la **Collégiale**, une merveille d'art roman espagnol.

Au-dessus de la porte de la collégiale, un christ en majesté apparaît dans une mandorle soutenue par quatre anges. Les chapiteaux des colonnettes qui bordent les galeries du cloître et de l'église s'ornent de sculptures historiées du plus beau style roman. Les fonts baptismaux du XIe sont ornés également d'un magnifique Christ en majesté. Un retable hispano-flamand du XVIe s., sculpté et peint, domine le chœur.

Nous gagnerons ensuite la **Plaza Mayor**, bordée des plus anciennes demeures de Santillana.

C'est sur cette place que les familles aristocratiques ont édifié leurs palais dès le Moyen Âge : la Torre del Merino, au XIVE s., la Torre de Don Borja et la Casa de la Parra, au XVIe s., la Casa del Aguila, au XVIIe s...



Déjeuner libre.

Départ pour les **grottes d'Altamira**, à 2km de Santillana.

Découvertes fortuitement en 1879, les grottes furent occupées il y a plus de 18 000 ans mais les décorations pariétales de bisons, cerfs, chevaux... d'une qualité exceptionnelle, datent du magdalénien inférieur (entre 16 500 et 14 000 ans).

Visite du **musée** qui présente, de manière attractive, l'évolution de l'espèce humaine, la vie à l'époque paléolithique, les techniques de décoration pariétale.

Visite de la **grotte** sous la conduite d'un guide local.

Afin de préserver les peintures originales, les parties les plus intéressantes ont été reconstituées de manière magistrale : le célèbre plafond aux bisons où les reliefs de la roche ont été exploités pour créer du relief, le couloir aux chevaux figurés au trait...



Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.



Départ pour **Comillas** (17 km) sur la Côte de Cantabrie pour visiter **El Capricio de Gaudi**.

En 1883, ce palais de vacances, appelé à l'origine Villa Quijano, est commandité par le riche homme d'affaires Maximo Díaz de Quijano à l'architecte Antoni Gaudí alors âgé de 31 ans. Cet édifice de conte de fée associe brique, faïences, pierre, tuile et fer forgé, alliant les styles : mauresque, mudéjar et oriental. C'est l'une des rares œuvres de Gaudí hors de Catalogne.

Continuation jusqu'à **San Vicente de la Barquera** (10 km) par une route de toute beauté qui traverse le Parc Naturel d'Oyambre et les marais de la Revilla.

Le port avec ses barques multicolores et sa promenade maritime plantée de hauts palmiers des Canaries en font une agréable station de vacances.



Déjeuner libre.

Départ pour **Valdedios** (104km) pour visiter un superbe **ensemble monastique** isolé au fond d'un vallon verdoyant et groupé autour de son église du XIIIe s., de fondation cistercienne.

Nous visiterons l'**église San Salvador** caractéristique de l'architecture préromane des Asturies avec son plan basilical à trois nefs et sa tribune royale au-dessus de l'entrée.

De gracieuses fenêtres à deux baies présentent des arcs légèrement outrepassés qui s'inspirent de l'art musulman. On notera également le style mozarabe du portique royal par ses motifs géométriques. Sur la façade principale, est sculptée la croix d'Alphonse III, croix grecque pattée que flanquent l'alpha et l'oméga. La nef centrale est remarquable par sa hauteur et son étroitesse. Les murs de la Capilla Mayor conservent des vestiges des motifs géométriques et floraux de la décoration originale.

L'**église et le cloître** du monastère mêlent les caractères roman et gothique avec une austérité architecturale propre à l'ordre cistercien. **La sacristie** présente un beau **Calvaire** de la fin du XIIIe s.



Continuation jusqu'à **Oviedo** (38 km).

Située sur une butte, au cœur d'un bassin verdoyant, Oviedo ne manque pas de charme avec son centre ancien dominé par la silhouette de sa cathédrale gothique, ses jolies placettes et ses rues piétonnes agrémentées de sculptures. C'est ici que les rois chrétiens repoussèrent l'avancée musulmane, laissant dans les environs une série de chapelles préromanes caractéristiques de l'art asturien. La construction du Palais des Congrès par Calatrava a fait entrer la ville dans le XXI^e siècle.

Installation, dîner et nuit à **l'hôtel de la Reconquista 4***.

Situé au cœur d'Oviedo, l'Eurostars Hotel de la Reconquista est un chef-d'œuvre architectural alliant histoire et élégance. Classé Monument national, cet édifice emblématique arbore une majestueuse façade baroque qui ouvre sur un intérieur où l'art et l'architecture se conjuguent harmonieusement.

Dès l'entrée, un somptueux tapis de 250 mètres guide les visiteurs à travers un hall raffiné, menant à deux patios spectaculaires baignés de lumière. L'ensemble est sublimé par une chapelle octogonale conçue par le célèbre architecte Ventura Rodríguez, témoignage d'un patrimoine sacré et artistique exceptionnel.

Ses 142 chambres lumineuses, ainsi que ses patios à ciel ouvert, prolongent cette expérience où l'architecture et l'art s'unissent pour offrir un cadre d'exception.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Découvertes de trois petites églises préromanes au nord-ouest du centre-ville.

Cette chapelle fut consacrée sous le règne d'Alphonse II le Chaste au IXe s. Dédiée à Saint Julien, elle a été bâtie selon un plan basilical en croix latine à trois nefs. Elle abrite un exceptionnel cycle de peintures murales présentant des motifs floraux et architecturaux.

Visite de l'**église de Santa María del Naranco**, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Sur le versant sud du mont Naranco, Ramire Ier avait édifié au IXe s. une résidence d'été, transformée en église. Le sanctuaire est un harmonieux édifice quadrangulaire à étage. La salle voûtée du rez-de-chaussée a l'allure d'une crypte. À l'étage, le salon de réception, voûté en berceau, ouvre sur deux loggias. La décoration, très homogène et d'une grande délicatesse, a su s'adapter aux nécessités de l'architecture : les 32 médaillons, de style byzantin, sculptés de motifs animaliers, sont la face apparente de poutrelles cylindriques servant à consolider la charge de la voûte.



A 5 minutes à pied, se découvre l'**église San Miguel de Lillo**.

La chapelle royale de Ramire 1^{er} s'est effondrée au XIIe s. Le portique d'origine et l'un des tronçons de la nef sont encore debout, avec des fenêtres surmontées de rosaces. Sur les jambages de la porte, deux scènes exécutées en méplat représentent un consul entouré de dignitaires, présidant des jeux de cirque.

Retour au centre historique d'Oviedo en passant par le **Palais des expositions et des congrès**, réalisé par Santiago Calatrava en 2011 pour une visite extérieure.

L'ensemble des bâtiments utilisent une structure de béton blanc, d'acier peint en blanc et de verre. Le Palais des congrès Princesse Letizia, de forme ovoïde, comporte un couvercle mobile, une visière géante, composée de nervures d'acier blanc, les uns fixes et les autres mobiles, pouvant être inclinée grâce à un système hydraulique, permettant ainsi une plus grande entrée de lumière et une modification de l'aspect extérieur du Palais.

Déjeuner libre à la **Plaza Alfonso II el Casto** bordée d'anciennes demeures seigneuriales dont **la Casa de la Rua**, bel exemple de l'architecture civile gothique du XVe s.

Visite de **la Cathédrale**, symbole de la ville.



La façade du début du XVIe s. conserve le projet gothique initial augmenté d'une décoration qui trahit l'influence de la Flandre. L'élévation de la tour unique est soulignée par de pures lignes gothiques. La nef du XVe s. conduit à un immense retable, une des plus monumentales réalisations de l'art hispano-flamand. La chapelle de Santa Eulalia du XVIIe s. illustre le foisonnement décoratif du baroque des Asturies. La porte gothique qui mène à la Capilla del Rey Casto, présente de somptueuses sculptures.

Nous accéderons ensuite à la **Cámara Santa** en traversant le cloître d'un élégant style gothique.

La construction de la Cámara Santa fut entreprise sous le règne d'Alphonse III au Xe s. pour recevoir des reliques. La décoration sculptée qui représente les apôtres date du XIIe s. L'Arca Santa est une merveille d'orfèvrerie du XIe s. tandis que l'urne aux agates, de style mozarabe, nous ramène à la période préromane.

Nous découvrirons dans le **musée diocésain** de superbes stalles gothiques et trois diptyques de styles byzantin, roman et gothique de toute beauté.

Nous gagnerons ensuite le **musée des Beaux-Arts** installé dans l'élégant **palais Velarde** du XVIIIe s. et la **Casa de Oviedo-Portal** du VIIe s.

Les collections espagnoles comprennent des chefs d'œuvre : l'Apostolat d'El Greco, un apôtre de de Ribera, un Saint-Pierre de Murillo, deux portraits de Goya. Une salle est consacrée au peintre luministe Joachim Sorolla. L'art contemporain n'est pas négligé, avec Palazuelo, Tàpies, Barceló...

OVIEDO – BILBAO → BRUXELLES

VENDREDI 31 OCTOBRE

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Départ d'Oviedo pour l'aéroport de Bilbao. (280 km)

Déjeuner libre en cours de route.

Arrivée à l'aéroport et formalités d'enregistrement. Envol à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles dans l'après-midi.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 16 PARTICIPANTS.

PRIX MEMBRE DES AMIS :

AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL : 2.095 €

APRES LE 1^{ER} AVRIL, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.220 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **475 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

CE PRIX COMPREND:

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie régulière Brussels Airlines en classe économique.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 103,32 €)
- ✍ Les services d'un guide local francophone durant tout le séjour
- ✍ Les transferts et les transports en autocars
- ✍ Le logement en chambre double et en demi-pension dans les hôtels mentionnés (ou de catégorie similaire)
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les entrées aux sites et musées
- ✍ Les audio-guides
- ✍ La taxe de séjour
- ✍ L'accompagnement des Amis des Musées
- ✍ La TVA

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons hors des repas et les boissons hors forfait
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances auprès de « Assurinco »

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 31-01-2025

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

Becôme a Friend

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettre capitale) et choisissez votre catégorie.

Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Enfant 1 :	Date de naissance :
Enfant 2 :	Date de naissance :
Adresse :	N°: Boîte :
Code postal :	Ville : Pays :
Tél / GSM :	Adresse e-mail :

Je souhaite devenir membre Je souhaite renouveler ma carte de membre

Cotisation annuelle

Si ordre permanent

<input type="checkbox"/> Adhérent	<i>Jeune</i>	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	<i>Individuel</i>	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	<i>2 parents ou grands-parents et 2 enfants < 18 ans</i>	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	<i>Individuel</i>	€ 100	€ 90
	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	<i>Titulaire + Invité à chaque visite</i>	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur (*)	<i>Individuel</i>	€ 100 + € 150	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes)</i>	€ 150 + € 150	€ 140 + € 150
* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.			

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Date et Signature :

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

ASTURIES-CANTABRIE, DU 26 AU 31 OCTOBRE 2025

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL: LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

INSCRIPTION (SUITE) : ASTURIES-CANTABRIE, DU 26 AU 31 OCTOBRE 2025

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL : 2.095 €**

APRES LE 1^{ER} AVRIL, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.220 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **475 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :

SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :
RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE A L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTE.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 26 SEPTEMBRE 2025.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
REFERENCE : ASTURIES AMIS - D.3844

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.